

La **CITATION**, tirée d'une œuvre licitement publiée, effectuée dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi, ne porte pas atteinte au droit d'auteur.

Mais il ne faut pas oublier que la citation doit être secondaire par rapport au texte principal.

Le **DROIT D'AUTEUR** protège les œuvres littéraires, graphiques, artistiques, sonores et audiovisuelles originales et matérialisées. Pour reproduire ou communiquer une œuvre protégée, vous devez demander l'autorisation préalable à l'auteur ou à l'éditeur sauf pour certaines utilisations comme la copie d'extraits dans le cadre de l'enseignement, de la recherche et dans le cadre privé.

Les créations de l'esprit sont protégées par le droit d'auteur jusqu'à 70 ans après le décès de l'auteur.

Une idée n'est pas protégeable par le droit d'auteur par contre le plagiat peut porter sur une idée.

La **CONTREFAÇON** est l'atteinte méchante ou frauduleuse portée au droit d'auteur et aux droits voisins.

(CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE – ART. XL293)



Utiliser un texte de Nietzsche ne peut être un délit de contrefaçon car son œuvre est dans le domaine public. Par contre, une copie ou une reprise de cet auteur peut relever du plagiat si vous ne citez pas votre source.

Société de gestion collective des droits des **Auteurs** **Scolaires, Scientifiques** et **Universitaires**



Assuocopie

- ✓ **PERCEPTION** et **RÉPARTITION** de droits d'auteur
- ✓ **REPRÉSENTATION** et **DÉFENSE** des intérêts des auteurs du monde éducatif et scientifique
- ✓ **CONSEILS** dans le domaine des droits d'auteur
- ✓ **INFORMATION** aux enseignants et aux élèves du bon usage du droit d'auteur dans la recherche et l'enseignement



Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 - Ottignies-LLN



+32 (0) 10 400 426



communication@assuocopie.be

www.assuocopie.be

Édit. resp. – MM Montée/Assuocopie - Rue Charles Dubois 4/003 B 1342 – Ottignies-LLN

B.A.-BA

Droit d'auteur - 2



Le plagiat académique

 **Assuocopie**



Plagiat : Acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre.



Éviter le plagiat... *Les bons gestes*

- **ORGANISER** et **CLASSER** les recherches en créant des fiches bibliographiques comprenant les références complètes de l'œuvre... Indiquer les références sur les photocopies...
- Toujours **INDIQUER LES SOURCES** : nom de l'auteur, titre, édition, année d'édition, pages concernées
- **DISTINGUER** ses propres idées de celles d'éventuels tiers... *Vive le traitement de texte !*
- Utiliser des **GUILLEMETS** pour les citations ; le droit de citation est lié au devoir de l'identifier
- Utiliser des notes **INFRAPAGINALES** et une bibliographie complète



Confronté au plagiat en classe ?

Pensez à faire signer une **charte de bonnes pratiques** dès la rentrée...
Les élèves sont ainsi sensibilisés au plagiat dès le mois de septembre.

Éduquez les élèves aux médias, au traitement de texte, aux dangers du copié/collé

Sensibilisez les élèves au droit d'auteur

Le **PLAGIAT** est l'appropriation délibérée ou par négligence de la production d'un tiers et sa présentation comme travail personnel.



Le plagiat est sanctionné quelle que soit l'œuvre plagiée y compris une œuvre du domaine public ou une œuvre libre de droits.

Sans indiquer les sources, ces actions sont considérées comme du plagiat

- Copier/recopier/intégrer un (extrait de) texte, un cours en ligne, un site, une image, un graphique, un raisonnement, etc. **Y COMPRIS DU DOMAINE PUBLIC !**
- Citer pour clarifier, argumenter ou enrichir un exposé ; une citation reprend les mots exacts de l'auteur (ponctuation comprise)
- Paraphraser, reformuler une idée ou un extrait ; il s'agit d'un réel travail de réécriture, pas d'utiliser des synonymes
- Résumer une idée ou un livre, en tirer les points importants et structurants, s'en inspirer même en s'exprimant dans ses propres mots
- Traduire un texte ; y compris avec un logiciel de traduction
- Insérer toute œuvre de l'esprit (œuvre papier ou électronique) dans son travail
- Demander à un tiers de rédiger un travail de fin d'études, un devoir... et ce que ce soit gratuit ou payant !

Le plagiat académique est une fraude intellectuelle

Les travaux demandés en classe participent à la formation, les réaliser sérieusement est un plus pour la vie professionnelle future.

SOURCES :

leplagiat.net
www.portail2.brebeuf.qc.ca

compilatio.net
www.uclouvain.be/plagiat

www.univ-nancy2.fr
www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat

www.bib.ulb.ac.be
www.bibliotheques.uqam.ca

Définition Larousse